

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DU 137 Dénomination des voies autour de la Halle Freyssinet (13e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 avril 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer les dénominations " place Grace Murray Hopper ", " rue Ada Lovelace ", " parvis Alan Turing " et " rue Eugène Freyssinet " à des voies destinées à devenir publiques, propriétés pour partie de la Semapa, pour partie de la SDECN, pour partie de l'Etat et pour partie d'une copropriété dont l'Etat et la Semapa sont majoritaires, situées à proximité de la Halle Freyssinet, dans le 13e arrondissement ;

Considérant que les hommages rendus n'ont pas fait l'objet de dénominations de voies ;

Vu le plan annexé audit exposé des motifs ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 25 avril 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

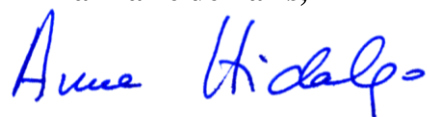
Article 1 : La partie de la voie GM/13, commençant 94, rue du Chevaleret et finissant 7 voie GM/13, à Paris 13e, est dénommée " place Grace Murray Hopper ".

Article 2 : La partie de la voie GM/13, commençant 9 voie GM/13 et finissant voie GK/13, à Paris 13e, est dénommée " rue Ada Lovelace ".

Article 3 : La voie GK/13, commençant voie GM/13 et finissant voie GL/13, à Paris 13e, est dénommée " parvis Alan Turing ".

Article 4 : La voie GL/13, commençant 94, rue du Chevaleret et finissant voies GK/13 et GS/13 et la voie GS/13, commençant voie GL/13 et finissant 49, boulevard Vincent Auriol, à Paris 13e, sont dénommées " rue Eugène Freyssinet " .

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO